

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 14 mai 2013

## La prévention des risques psychosociaux

### Déclaration du groupe environnement et nature

L'avis couvre les risques psychosociaux au sens large. Le groupe environnement et nature en soutient la ligne directrice et l'a voté. Nous voulons insister sur les dimensions nouvelles liées aux problématiques environnementales car nous sommes convaincus que leur meilleure appréhension peut être un pas vers l'éclaircissement d'une partie des risques psychosociaux, multifactoriels, dont l'opacité perdure.

L'avis sur la prévention des risques psychosociaux commence par l'idée que mieux cerner les risques qui sont à l'interface de l'individu, du collectif, des relations avec les autres au travail, est un enjeu majeur du « bien-être au travail » dans toutes les organisations. Il est intéressant de renverser le raisonnement en posant que la quête de bien-être, de qualité de vie au travail, constitue en elle-même un levier de prévention de ces risques psychosociaux.

Le groupe environnement et nature tient à s'exprimer sur quelques points plus particuliers.

Le premier d'entre eux : l'importance des problèmes environnementaux comme facteurs de risques et donc source d'insécurité personnelle. Des risques sanitaires en premier lieu, et donc générateurs d'angoisse, lorsque l'environnement de travail rime avec amiante, ondes électromagnétiques, mercure ou encore nucléaire. Pour certains de ces risques, nous n'avons aujourd'hui aucune idée précise des conséquences d'une longue exposition. De fait, le principe de précaution devrait s'appliquer systématiquement, la considération accordée aux individus primant sur toute autre chose.

Des risques psychologiques ensuite, liés à la déstabilisation, voire parfois le mal-être à travailler dans un environnement à risques pour les milieux et l'homme, pouvant entraîner une dévalorisation personnelle importante.

À l'image de sa faible maturation dans la société, ce facteur de risques que constituent les problèmes environnementaux, est peu développé dans l'avis. Pourtant, il existe de multiples exemples, à commencer par celui des PME implantées dans les zones des Plans de prévention des risques technologiques. Leurs salariés, comme les riverains concernés, ne savent pas toujours comment faire face à ces risques, d'autant qu'aucune aide n'est prévue pour la réalisation de travaux de protection.

Autre axe de l'avis que nous soutenons, celui de la démarche RSE renforcée par la loi Grenelle. La publication d'un rapport annuel contenant les informations sociales et environnementales a contribué à faire entrer la santé au travail pour les instances dirigeantes. Notre groupe juge pertinent de franchir une nouvelle étape en inscrivant les éventuelles condamnations sociales ou

environnementales dans le rapport annuel. L'absence de ces informations à ce jour ne donne donc qu'une vision partielle de la manière dont l'entreprise exerce sa responsabilité sociétale.

Enfin, le groupe environnement et nature apporte son soutien à une meilleure prise en compte de la dimension environnementale dans les CHSCT, dans une logique d'ouverture à des organisations environnementales. En effet, il peut être intéressant, par exemple, qu'un comité d'hygiène d'une entreprise puisse entendre les associations environnementales locales lanceuses d'alerte et les intègre au dialogue social.

Merci à la rapporteure Sylvie Brunet pour le travail accompli et la richesse des débats en section.